Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site d'Echallens

But de l'école
Le but de l'Ecole de Musique (EML) est d'offrir un enseignement permettant d'assurer une relève musicale de qualité.

L'EML propose les cours suivants :

- Initiation musicale
- Initiation par la flûte à bec
- Solfège
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Trombone
- Cor
- Batterie / Percussion
- Tambour

Instruments
L'élève est responsable des instruments et matériel utilisés. Les dommages causés par le manque de soins ou la négligence seront facturés. Les réparations seront exclusivement exécutées par un spécialiste mandaté par l'EML.

Salles de cours
L'EML met à disposition les locaux destinés à l'enseignement.

Ecolages
Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière.
Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

Musique d'ensemble
L'EML dispose de son propre ensemble musical (Croqu'Notes), qui fait partie intégrante du cursus. L'entrée intervient sur avis du responsable de l'EML, d'entente avec le professeur et le directeur de l'ensemble. La participation à l'ensemble est gratuite.

Concours des solistes
Les élèves de l'EML sont invités à prendre part au Concours des solistes et petits ensembles du Giron, ainsi qu'à la finale Vaudoise des solistes et petits ensembles réservée aux lauréats. L'avis du professeur sera requis.

Camps de musique
Les élèves sont invités à participer aux divers camps de musique organisés par l'EML, le Giron et la SCMV. Le financement est à la charge de l'élève.

Auditions
L'élève est tenu de participer aux auditions organisées par l'EML, sur demande du professeur.